

Communauté de
Communes

« Loire Semène »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 08 NOVEMBRE 2022

AR Prefecture

DE-413-2022-1108-221108_D_145-DE

Page 14 sur 22

L'an deux-mille-vingt-deux,
le 08 novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 02 novembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 3

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD,
M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-
LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER,
M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO,
Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le 5^{ème} Vice-Président en charge de la commission Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance rappelle que le Conseil Communautaire en date du 30 mars 2021 avait délibéré sur le versement d'une subvention d'un montant de 92 109,00 € en faveur de l'association Jeunesse & Loisirs. En parallèle, la CAF de la Haute-Loire versait à la collectivité une Prestation de Service Enfance Jeunesse d'un montant de 34 383€, relative à la structure Jeunesse & Loisirs et indexée sur la fréquentation.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale - CTG pour la période 2019-2022, et la fin du Contrat Enfance et Jeunesse, un nouveau mode de financement au gestionnaire est mis en place dès cette année 2022.

La CAF de la Haute-Loire a fait part en date du 23 septembre 2022 du montant des bonus maximum pour chaque association.

Le montant total du bonus maximum pour Jeunesse & Loisirs est de 52 019,40 €.

En 2022, la Communauté de Communes Loire Semène a délibéré en date du 29 mars 2022 pour verser une subvention de 32 441,98 € à l'association Jeunesse & Loisirs.

Aussi, afin d'éviter une perte financière à l'association Jeunesse & Loisirs sur 2022, il est proposé que la Communauté de Communes Loire Semène complète la différence permettant à l'association d'avoir le même niveau de financement que l'an dernier sur la base du bonus maximum versé par la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le versement d'une subvention complémentaire de 7 648,60 € à l'Association Jeunesse et Loisirs.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET



n° 20221108_D_145

Commission :
Famille, Enfance,
Jeunesse et
Prévention de la
Délinquance

Objet : Jeunesse et
Loisirs : Subvention
complémentaire

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :